SICTOM de Champagne Berrichonne

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID: 036-253600456-20240229-290224\_05-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 29 février 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	28

L'an 2024 le 29 février à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 22 février 2024

Vote

A la majorité

Pour : 23

Contre : 05

Abstention : 00

<u>Présents</u>: M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes: ABRIOUX Sylvette, CIRRE Marie-Line, LAINEZ Sylvie, LE GRANDIC Patricia, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole, MM: BODIN Olivier, CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, METIVIER Philippe, MNICH Pascal, NORMAND Franck, RENAUDAT Fabrice, TAILLANDIER Michel, VILLALDEA-AVILA Rafaël Suppléant(s): M. RAMBERT Grégory (de Mme HERVET Maryse), M. ETIENNE Jean-Claude (de M. MAURICEAU Christophe)

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le: 08/03/2024
Et 09/03/2024
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BONNET Michel à M. JOLY Sylvain, M. HERAULT Michel à M. GONTHIER Gilles, M. LEGNIER François à M. NORMAND Franck, M. QUANTIN Jean-Philippe à M. VAN REMOORTERE Éric



Excusé: M. AUDEBERT Éric

Absent(s): M. PARAGE Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

290224\_05 : Règlement de collecte

Rapporteur: Éric VAN REMOORTERE

## Présentation:

Le SICTOM ne disposant de règlement de collecte vers lequel se référer en cas de contestation des usagers, il a été demandé au service de collecte de produire un projet de règlement.

Le travail ayant été réalisé puis amendé lors d'une réunion collective de travail, il est proposé au comité syndical de la valider

Avis du bureau : Avis favorable

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide :

- De valider le règlement de collecte tel qu'annexé à la présente délibération
- De demander au président de le faire parvenir à l'ensemble des communes membres
- De mettre le règlement en ligne sur le site internet du SICTOM



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 29/02/2024

Le Président



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID: 036-253600456-20240229-290224\_05-DE

Secrétaire de séance, M. GONNET Arnaud

